



Arnaque sur un voyage : annulation

Par **sandrine**, le **27/05/2008 à 19:25**

Bonjour, Je dois partir le 2 Juin 2008 en Turquie avec mon mari, par le biais de mon comité d'entreprise, dans un hotel 5* avec centre de remise en forme. Ce voyage a été mis en place depuis presque un an. Nous étions très nombreux à nous inscrire à ce voyage, et le comité a décidé de proposer 3 dates : avril 2008, début juin, et fin juin 2008. Dans mon groupe, nous sommes 34 personnes. Au mois de mars, notre voyageur a eu quelques soucis avec son prestataire en Turquie et c'est vu dans l'obligation de nous changer d'hotel (le prestataire n'aurait fait aucune réservation, et serait parti avec les sous, selon l'agence). Le groupe du mois d'avril a été relogé dans un hotel 5*, offrant les mêmes prestations. Début mai, le voyageur a envoyé un mail nous indiquant un nouvel hotel 4* sans centre de remise en forme pour les personnes partant au mois de juin. Après de multiples appels téléphoniques restés sans réponse, afin d'obtenir réparation financière au vu de la baisse de gamme de l'hotel ainsi que des prestations, (voir une annulation du voyage), le voyageur nous a dit qu'il était navré mais que l'hotel était très bien et qu'il fallait lui faire confiance, le prix reste le même. Je n'ai plus envie de partir, ayant la désagréable impression d'être volée par quelqu'un de malhonnête ! Quels recours s'offrent à moi ? Dois je partir et porter réclamation ensuite ? Je ne sais plus vers qui me tourner. Mon comité d'entreprise, après avoir questionné l'agence, estime que les gens verront sur place. Est ce que ça ne sera pas trop tard ? Merci de votre aide.